BUREAUX
ROUBAIX. — 69-71, Grande-Rue. Tél. 227.52, 227.53 et 227.54.
TOURCOING. — 22, rue Carnot. Tél. 27.
LILLE. — 3, rue Faidherbe Tél. 539.51.
PARIS. — 26, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 77.94.
MOUSCRON. — 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

ANCIENS DIRECTEURS :
Jean Reboux
Alfred Reboux
Madame Alfred Reboux

84me Année. — N° 150. 50 CENTIMES MARDI 30 MAI 1939.

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix-Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre !

De bons produits, une bonne publicité dans les journaux, font des maisons prospères et des clients satisfaits.

Un effort collectif pour la famille

L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

« L'avenir d'une nation tient à son dynamisme démographique, et **la plus grave faute** que notre pays ait commise se trouve certainement dans l'absence d'une large et généreuse politique de natalité au cours des vingt dernières années ».

Cette constatation est du **Temps**, et le même journal ajoute que la politique de la natalité, désormais indispensable, exige deux choses, des crédits et des efforts coordonnés.

Nous sommes d'accord, en modifiant quelque peu la formule. Il s'agit moins de crédits nouveaux à trouver que d'un meilleur emploi des crédits ouverts de tous côtés et assez peu judicieusement utilisés. Il s'agira d'une coordination quand elle portera sur un programme.

Or, ce programme est simple. Son premier article serait de ne plus davantage pénaliser le chef de famille, dans la mesure où il a peuplé son foyer, mais de faire en sorte que, sur le plan matériel et vital, il se retrouve, quel que soit le nombre de ses enfants, sur le même plan que celui qui n'en a pas.

C'est l'application même de la déclaration des Droits de l'homme, qui envisage **l'égalité** de tous les citoyens devant les charges. Cette égalité n'existe plus, tant s'en faut. Il convient de la rétablir.

Nous le répétons une fois de plus. Il ne s'agit pas de noter d'infamie les gens qui n'ont pas de progéniture. Il ne s'agit pas davantage de contraindre les couples à la procréation. On demande tout bonnement que le fait, pour tel ou tel des citoyens, de se charger de famille ne le condamne pas, sans autre forme de procès, aux travaux forcés à perpétuité, ne condamne pas ses enfants, s'ils sont nombreux, à la sous-alimentation, au rachitisme et à la tuberculose.

On évitera cette extrémité — qui existe à l'heure actuelle, et dans trop de cas — en créant entre tous les citoyens une péréquation, en mettant en pratique la solidarité qui doit exister entre eux, et qui n'est actuellement mise en sommeil que par une tradition d'individualisme et d'égoïsme dont notre pays risque de mourir.

On dira que c'est difficile. Pas tant qu'on ne suppose. On ajoutera que c'est de la théorie. Mais c'est aussi de la pratique et la Belgique nous le démontre, par l'application d'une loi récente.

En Belgique, comme chez nous, il y avait des allocations familiales pour les travailleurs du commerce et de l'industrie. Pourquoi pour eux seuls et non pas pour les autres chefs de famille ? Parce que, là-bas comme chez nous, c'étaient les employeurs qui avaient pris l'initiative de cette belle institution. Les allocations étaient conçues et distribuées dans le cadre professionnel. Elles constituaient un sursalaire.

Mais, pour peu que l'on se pique de logique, on se demande pourquoi un tel avantage devait être réservé à une seule catégorie de pères, les salariés. Sans doute, leur cas est intéressant. Celui des autres chefs de famille ne l'est pas moins, artisans, petits patrons, commerçants, etc... Eux aussi ont, pour leurs enfants, à faire face à de lourdes charges. La nourriture, le vêtement, l'éducation leur coûtent tout aussi cher. On ne voit pas bien pourquoi ils ne recevraient pas, comme les autres, quelque compensation extérieure pour tous leurs sacrifices.

Henri DAVID.

(Lire la suite page 3.)

AU CONGRÈS NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE

Les partisans de M. Paul Faure marquent des points, grâce au vote d'une motion qui interdit d'adhérer à des groupements d'inspiration communiste

M. LÉON BLUM EST SOUFFRANT

La salle du congrès au moment d'un vote. — Au premier plan, à gauche : **M. Marx Dormoy.** (Ph. France-Presse.)

L'atmosphère de la salle du Champ-de-Mars, où a lieu le congrès du Parti socialiste, s'est échauffée lundi matin à la suite d'un incident qui a opposé MM. Vincent Auriol et Maurice Paz.

D'autre part, le congrès s'étant prononcé, malgré l'avertissement de M. Dormoy contre le renvoi à la commission de la motion de la Loire, on peut en conclure que les perspectives de succès d'une motion de synthèse se sont singulièrement rétrécies, sinon évanouies.

Le deuxième fait d'importance réside dans le vote lui-même qui constitue un nouveau succès pour les partisans de la thèse de M. Paul Faure, tout au moins en ce qui concerne les questions de politique intérieure.

A la séance de l'après-midi, la discussion de politique générale, qui s'est poursuivie sur le plan théorique et doctrinal, a été marquée d'interventions nombreuses.

(Ph. France-Presse.)
Une attitude de M. Paul Faure

Pour les observateurs étrangers au socialisme, l'intérêt de ces débats, du point de vue de la vie interne du Parti, réside dans ce fait qui s'en dégage avec netteté, que le désaccord a peu pénétré dans les couches profondes du Parti peu accessibles aux subtilités d'interprétations et aux rivalités qui divisent si profondément, en revanche, les organismes centraux.

D'où les appels à l'unité, qui sont le plus souvent le fait de simples militants de la « base », ou des délégués provinciaux, vivant au sein de leurs fédérations ou de leurs sections.

Mardi, le congrès mettra les bouchées doubles pour pouvoir épuiser l'ordre du jour dans les délais voulus. La journée sera décisive et le vote capital interviendra sans doute fort tard dans la nuit.

Il est probable que son état de santé ne permettra pas à M. Léon Blum, qui est alité et en proie à une forte fièvre, d'assister aux séances finales du congrès.

⁂

Nantes, 29 mai. — La première séance de la troisième et avant-dernière journée du congrès socialiste s'ouvre à 10 heures, sous la présidence de M. Charles Lussy, député.

Avant que commence, à proprement parler, le débat de politique générale, le congrès en termine avec la dernière des questions particulières inscrites à son ordre du jour, question qui, d'ailleurs, touche déjà à la politique générale du parti : la possibilité pour les membres du parti socialiste d'adhérer à certaines organisations de caractère politique.

(Lire la suite page 2).

La fin de la "politique des ponts"

Sur le Rhin, le pont de Strasbourg-Kehl sera bientôt la seule liaison fixe entre la France et l'Allemagne

par Charles D'AUTRUI.

Il est curieux de constater que le statut frontalier du grand fleuve qui, sur un parcours de 180 kilomètres, sépare la France de l'Allemagne est presque inconnu du grand public, même dans les provinces françaises de l'Est, hinterland du Rhin. Et pourtant, ce statut est de loin le plus intéressant de toutes les régions frontières de la France, peut-être même de toute l'Europe.

« Quel intérêt peut présenter un fleuve qui forme la frontière naturelle entre deux pays ? demanderez-vous. Il y a des ponts, avec des postes douaniers, des contrôles de passeports avec, des deux côtés, des sentinelles militaires et — bien entendu — une ligne de démarcation au milieu du fleuve ! »

Eh bien, vous vous trompez, car le statut du Rhin franco-allemand est un peu plus compliqué. Il a été établi par un accord spécial, conclu le 14 août 1925, en vertu de l'article 67 du Traité de Versailles. Et remarquons en passant, que cet article et ses avenants sont probablement la dernière clause de Versailles restée en vigueur à une époque où le Führer peut se vanter d'avoir supprimé toutes les restrictions de la souveraineté germanique.

Tout d'abord, il existe, entre Bâle au sud et Lauterbourg au nord, non seulement une, mais bien trois lignes de démarcation entre la France et l'Allemagne. La première et plus importante est **la frontière politique** proprement dite, qui suit le milieu géographique du fleuve en coupant en deux moitiés homogènes les ponts qui relient les rives gauche et droite ; voilà la frontière, marquant les limites de la souveraineté réciproque. Un déserteur allemand, par exemple, qui traverse le Rhin à la nage ou sur un pont, peut être poursuivi par les gendarmes allemands jusqu'au milieu d'un pont ou du fleuve; au delà, il est en sécurité et toute attaque ou action entamée contre lui, même à distance, est une violation du droit de souveraineté français.

(Lire la suite page 3.)

Au rythme berceur des accordéons ROUBAIX et le CENTRE RÉGIONAL

ONT ENCORE VÉCU LUNDI UNE JOURNÉE JOYEUSE ET PITTORESQUE

Après le cortège et le concert, le clou de la fête fut l'audition, donnée sur le Théâtre d'eau de Barbieux, par un ensemble de trois cents accordéonistes

(Ph. J. de Rz.)
Les lauréats du concours photographiés avec les « Accordéonistes roubaisiens » au Centre régional.

L'accordéon avait conquis la ville entière lundi. Toute bruissante encore des derniers échos du grand carnaval de la veille — dont de-ci, de-là quelques rescapés surgissaient à l'improviste — Roubaix se laissa bercer hier au rythme mélancolique et lancinant des accordéons.

On sait que le grand concours international des « Joyeux accordéonistes roubaisiens » s'était clos dimanche, très tard le soir. Et les quelque deux cent vingt concurrents qui, deux jours durant, affrontèrent le jury, avaient été conviés à une grande fête donnée au Centre régional de Barbieux.

Ils vinrent nombreux sur la Grand'place, où rendez-vous leur avait été fixé. A 15 h., un cortège se forma et, musique en tête, se dirigea vers l'Exposition, accompagnés d'une foule d'amateurs.

A 16 h., sur le Théâtre d'eau, et devant une très nombreuse assistance, la fête commença.

La société organisatrice du concours, « Les Joyeux accordéonistes roubaisiens », montra qu'elle avait, elle aussi, d'excellents éléments dans ses cadres et donna le ton par une brillante ouverture de Suppé, puis par diverses exécutions rondement jouées sous l'habile direction de M. Amon, directeur du groupement. Et puis, tour à tour, on vit les lauréats des diverses catégories faire montre de leur talent, en maniant expertement gammes chromatiques et basses accompagnatrices.

Le concert se termina par l'audition d'un morceau de circonstance: « La marche de l'Exposition », œuvre de notre concitoyen, M. Edouard Duleu, et qu'interpréta avec maîtrise un ensemble de trois cents accordéonistes!

On passa ensuite à la lecture du palmarès du concours et à la distribution des prix, cérémonie qui fut enjolivée par l'exécution de deux grands « as » de l'accordéon, MM. Edouard Duleu, soliste des postes Radio-Paris et Ile-de-France, et José Rossi, champion d'Europe. Véritable feu d'artifice sonore, cette audition impeccable prouva — s'il en était encore besoin — que l'accordéon est un instrument complet qui, dans des mains expertes, peut apporter à la musique une aide efficace autant qu'honnête.

Ces deux artistes furent vigoureusement applaudis.

Et ainsi se termina cette journée dédiée à la gloire de l'accordéon, instrument populaire.

(Lire la suite page 4.)

L'accord franco-turc est réalisé en principe

la question du sandjak d'Alexandrette ayant été réglée

telle est la déclaration qu'à faite le président de la République turque

Une déclaration commune interviendrait prochainement sur la nécessité de défendre la Méditerranée orientale et les Balkans

La négociation franco-turque a abouti et mardi ou mercredi, au plus tard, le texte du traité liant Paris et Ankara sera définitivement mis au point.

Aussi, espère-t-on qu'avant la fin de la semaine, une déclaration commune des trois puissances France, Grande-Bretagne et Turquie, annoncera leur détermination de défendre la sécurité des Balkans, de la mer Noire et de la Méditerranée orientale.

D'après des renseignements de très bonne source, la cession à la Turquie du Sandjak d'Alexandrette, assurerait à la France, en contre-partie, de sérieuses garanties en ce qui concerne, notamment, le passage de navires de guerre par les détroits, ainsi que la collaboration turque en cas d'agression contre la Roumanie ou les possessions françaises dans le proche Orient.

Il serait question, d'autre part, des bases navales que les flottes française et britannique pourraient utiliser en cas d'un conflit méditerranéen.

Dans un discours prononcé lundi à Ankara, à l'occasion de l'ouverture du congrès du parti républicain du peuple, M. Ismet Inonu, président de la République turque et président du parti, a évoqué la question du sandjak d'Alexandrette, en soulignant que celle-ci, qui était la seule en suspens entre la France et la Turquie, pouvait être considérée comme réglée par un accord de principe.

Et M. Ismet Inonu a ajouté :

« Aucune force ne pourra faire cesser le rapprochement franco-turc, tant est grande, à notre avis, l'identité des intérêts des deux peuples ».

(Lire la suite page 3.)

M. Cordell Hull critique la politique d'isolement

« Aucun pays, déclare-t-il, ne peut s'assurer la paix en proclamant simplement son désir de paix. »

Washington, 29 mai. — Dans un discours qu'il a prononcé au Club de la « Soirée dominicale », à l'« Orchestra-Hall » de Chicago, M. Cordell Hull a attaqué la politique d'isolement et défendu la politique de coopération internationale.

« Nous vivons, a-t-il dit, une époque menaçante pour la vie des individus et des nations. La violence et la menace de la violence hantent le monde une fois de plus. Un des buts les plus constants de la civilisation et du progrès — l'élimination de la force brutale comme arbitre dans les relations entre les nations — est l'objet d'un défi violent et puissant.

» La guerre est aujourd'hui une plus grande menace pour le progrès qu'elle ne le fut dans le passé.

» Même si le désastre suprême de la guerre peut être évité, les pertes gigantesques d'énergie humaine et de ressources matérielles causées par la construction mondiale d'armements à l'échelle actuelle doivent inévitablement se payer par une dépression générale, économique et sociale à travers le monde. Le résultat ne peut être que d'obliger de nombreux pays à réduire considérablement leurs «rations» d'existence civilisée pour une longue période à l'avenir. »

M. Hull a plaidé ensuite en faveur des mesures propres à éviter la guerre.

(Lire la suite page 3.)

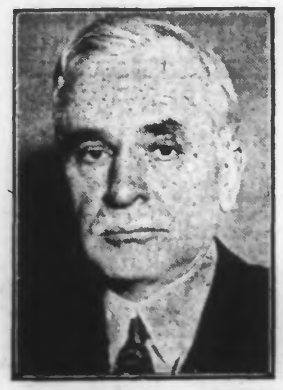

(P. K. T.)
M. Cordell Hull

Le souvenir des Américains, tombés pour la défense commune, a été exalté en France, à l'occasion du "Memorial Day"

L'ambassadeur des Etats-Unis, M. William Bullitt (au centre), au milieu des drapeaux, à l'Arc de Triomphe. (Ph. France-Presse.)

Paris, 29 mai. — Différentes cérémonies ont marqué lundi matin, la deuxième journée du « Memorial Day ».

A 10 h. 10, l'Association des anciens officiers de liaison près de l'armée américaine a fleuri le monument aux volontaires américains de la place des Etats-Unis.

A 10 h. 30, à la cathédrale américaine de la Sainte-Trinité, s'est solennellement déroulé l'office d'actions de grâce, au cours duquel les Américains de Paris commémorent chaque année le souvenir de leurs compatriotes.

Le duc et la duchesse de Windsor étaient présents à la cérémonie. On remarquait encore M. Champetier de Ribes et l'ambassadeur des Etats-Unis Unis.

Le président de la République et les membres du gouvernement étaient représentés.

Après que le duc et la duchesse de Windsor eurent pris congé, un cortège ayant à sa tête M. William Bullitt et M. Champetier de Ribes, que précédaient une section en armes de l'« American Legion », drapeau déployé, la musique du 23e colonial et des détachements de la garde républicaine et du 23e colonial, a remonté les Champs-Elysées jusqu'à l'Arc de triomphe. Là, M. William Bullitt, aidé par le colonel Fuller, attaché militaire et l'attaché naval, dépose une splendide gerbe de

M. Daladier et M. William Bullitt à Neuilly

M. Daladier, derrière qui on reconnaît M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis, se recueille devant le monument élevé au cimetière de Neuilly, à la mémoire de l'« American Legion » (Ph. Safra.)